



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Nom de l'association : Fédération Française de Scrabble

Adresse du siège social : 22, rue Esquirol – 75013 Paris

Téléphone : 01.53.92.53.20

Courriel : info@ffsc.fr

Le 31 octobre 2024, à Aix-les-Bains (73100), les membres de l'association FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SCRABBLE se sont réunis à l'auditorium du Centre des Congrès en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président M. Christian COUVREUR. Dans ce cadre un moment a été consacré à une assemblée générale extraordinaire, conformément à l'ordre du jour, afin de faire voter les nouveaux statuts élaborés par la Commission « Statuts et Règlements » et présentés aux membres du CA dans le courant de l'été pour recueillir leurs remarques éventuelles.

L'assemblée générale extraordinaire était présidée par Christian COUVREUR, Président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, Jean-Jacques CAPDEVILLE, Secrétaire Général de l'association.

Plus des deux tiers des membres étaient présents ou représentés. L'assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux statuts.

Remarque du Comité F

Les nouveaux statuts, prenant en compte les différentes remarques formulées précédemment, ont effectivement été transmis à l'ensemble des membres du CA cet été, mais n'ont pas fait l'objet d'un vote formel.

Aucune remarque complémentaire sur le texte n'ont été reçues suite à la diffusion de cet été. La modification des statuts est uniquement de la compétence de l'AGE, comme le précisent les statuts en vigueur : « L'assemblée générale extraordinaire statue sur toutes les questions portées à son ordre du jour. Les modifications statutaires, la dissolution de l'association ou sa fusion avec toute autre association poursuivant un

but analogue sont obligatoirement de sa compétence. »

À l'issue des échanges préalables, le Président a mis aux voix les questions suivantes, le nombre de voix étant de 99.

- **Doit-on voter pour valider les nouveaux statuts**
 - Contre : 7
 - Abstentions : 3
 - Pour : 89
 -
- **Validation de la nouvelle version des statuts**
 - Contre : 3
 - Abstentions : 9
 - Pour : 87

La nouvelle version des statuts est adoptée.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Paris le 8 décembre 2024



Christian COUVREUR
Président de séance



Jean-Jacques CAPDEVILLE
Secrétaire de séance